



Bulletin spécial d'information

Éditeurs : Michel Duguay et Philippe Giroul
du Mouvement Sortons le Québec du Nucléaire

À l'occasion de la conférence que M. Jean Charest donnera à Montréal à l'AIEQ (Association de l'industrie électrique du Québec), lundi 16 novembre 2009, sur le thème: " **L'énergie québécoise et ses perspectives de développement** "

Ce bulletin spécial a été rédigé à l'intention du public québécois, lequel est l'actionnaire collectif d'Hydro-Québec, afin de lui fournir des informations pertinentes sur la gestion de l'énergie nucléaire au Québec et sur le projet envisagé par le gouvernement Charest d'acquérir le réacteur nucléaire de Pointe Lepreau au Nouveau-Brunswick.

SAVIEZ-VOUS QUE ?

1. Danger d'explosion de vapeur dans les réacteurs nucléaires CANDU

En juin 2009 la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN), a publié une étude sur les réacteurs CANDU décrivant les conséquences possibles d'accidents causés par l'éclatement d'un tuyau sous haute pression dans le cœur du réacteur (document INFO-0790 sur leur site www.nuclearsafety.gc.ca).

Dans son documentaire sur Gentilly-2 dans la série « Découverte » le 1er novembre 2009, Radio-Canada a illustré un tel éclatement de tuyau qui s'est produit le 1er août 1983 dans le cœur du réacteur Pickering-2 près de Toronto. Tout comme dans le cas de l'éclatement d'un pneu d'auto ou d'avion, les conséquences d'un éclatement de tuyau sous pression peuvent être plus ou moins graves suivant le contexte. Radio-Canada a mentionné la possibilité de «conséquences catastrophiques ».

À l'annexe F de son document INFO-0790 la CCSN a détaillé les conséquences possibles de l'éclatement d'un des centaines de tuyaux dans un réacteur CANDU, tel que celui de Gentilly-2 à Bécancour ou celui de Pointe-Lepreau. Les réacteurs CANDU partagent avec le réacteur malfamé de Tchernobyl la capacité de s'emballer suite à la perte d'eau de refroidissement qui suivrait l'éclatement d'un tuyau. Selon la CCSN une très forte impulsion de puissance thermique nucléaire pourrait en quelques secondes faire fondre le combustible d'uranium et les tuyaux de zirconium qui le contiennent. Le métal fondu pourrait traverser une paroi métallique, entrer dans l'eau lourde du réacteur et y causer une explosion de vapeur. Cette explosion pourrait causer des dommages considérables au cœur du réacteur. Une certaine quantité de radioactivité pourrait être relâchée dans l'environnement.

Le 29 juin 2009, dans un article intitulé « La conception des réacteurs remet en question leur sûreté », le journaliste Martin Mittelstaedt publiait dans le journal Globe and Mail une synthèse d'une entrevue qu'il avait eue avec le Dr. Greg Rzentkowski de la CCSN, lequel est le directeur général de la sûreté des réacteurs nucléaires canadiens. La possibilité d'emballer des réacteurs CANDU est un sujet qui préoccupe depuis des années tout le secteur nucléaire canadien. Se référant à un document interne de la CCSN, dans l'article de Mittelstaedt on affirmait ceci à propos du problème d'emballer: « La commission et les trois compagnies d'électricité Ontario Power Generation, New Brunswick Power et Hydro-Québec vont devoir consacrer des ressources considérables pour parer à ce problème et peut-être qu'elles ne pourront pas le résoudre complètement ».

2. Investissement de milliards de dollars et analyse des risques

Avec les pertes anticipées de plus de cinq milliards de dollars dans la mésaventure du papier commercial, la Caisse de dépôt et placement a engagé en 2009 un bon nombre de spécialistes d'analyse du risque. Suite aux inquiétantes révélations de la CCSN, de Radio-Canada et du Globe and Mail, en tant qu'actionnaires collectifs d'Hydro-Québec nous avons intérêt à exiger du gouvernement Charest et de la haute direction d'Hydro-Québec la divulgation de toutes les informations pertinentes au grand risque ci-haut mentionné. De plus, comme presque tous les projets nucléaires dans le monde ont subi des dépassements de coûts considérables, nous avons aussi intérêt à exiger une synthèse précise de tous les coûts inclus dans les deux projets nucléaires Gentilly-2 et Pointe Lepreau. Ces coûts doivent normalement inclure la gestion sécuritaire de tous les déchets radioactifs.

MESSAGE AUX MEMBRES DE L'AIEQ

IL EST DE VOTRE DEVOIR PROFESSIONNEL ET DE VOTRE RESPONSABILITÉ CITOYENNE D'EXERCER VOTRE JUGEMENT CRITIQUE CONCERNANT LE PROLONGEMENT ET L'EXPANSION DE LA FILIÈRE NUCLÉAIRE SOUS L'ÉGIDE D'HYDRO-QUÉBEC.



Nouveau livre de Julie Lemieux : " **Avez-vous peur du nucléaire ?... Vous devriez peut-être.** "

<http://www.cyberpresse.ca/le-soleil/opinions/points-de-vue/200910/07/01-909329-pour-de-lenergie-rentable.php>